

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;
Procurations : Vincent PELLETIER à Laurence LEROUX ; Christelle DEROUET à Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

Séance ouverte à 19 h

M.le Maire expose au conseil municipal que M. Jean-Paul BELLIN a envoyé 2 sujets à inscrire en questions diverses. M.le Maire lui fait remarquer qu'il lui a demandé de préciser ses demandes sur ces 2 sujets et qu'il n'a pas eu de réponse.

Néanmoins M. le Maire accepte de mettre à l'ordre du jour des questions diverses ces 2 sujets à savoir : arrêt des cloches la nuit et fête de freydières 2016.

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	CREATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
2	CREATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
3	APPROBATION DES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A SUPPRESSIONS/CREATIONS DE POSTES	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
4	DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0

Concernant le point n° 5 de la convocation, à savoir la modification des statuts de la CCPG N° 11, celle-ci portant sur 2 sujets différents, il est procédé au vote de deux délibérations séparées à la demande de M. Lionel FIAT.

5	MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPG N° 11 : GEMAPI	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
5 BIS	MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPG N° 11 : INTEGRATION STATION DU COLLET D'ALLEVARD	Pour contre abstention NPPP	14 0 1 0

6	APPROBATION DU RAPPORT CCPG DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES	Pour	15
		contre	0
		abstention	0
		NPPP	0

Questions diverses :

Arrêt des cloches la nuit

- I. M. Jean-Paul BELLIN fait part à l'assemblée qu'il ne comprend pas que M. le Maire ait pris un arrêté arrêtant le tintement des cloches la nuit alors qu'une pétition avait recueilli environ 200 signatures pour conserver ce tintement la nuit.
- II. M. le Maire explique à l'assemblée que ce sujet a déjà été abordé à de nombreuses reprises, qu'il a fait l'objet de débats au sein du conseil plusieurs fois lors de réunions de travail (la majorité des conseillers était d'accord pour l'arrêt des cloches la nuit) et qu'au vu : de la jurisprudence, des mesures sonores réalisées chez les riverains demandeurs, d'échanges téléphoniques avec la commune de Brossette (Seine et Marne) qui refusait d'arrêter les cloches et que le tribunal a condamné à les arrêter même de jour, du sondage effectué auprès de nombreuses communes qui ont cessé de faire tinter les cloches la nuit, M. le Maire a préféré prendre cet arrêté ; il rappelle également qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de prendre ce type d'arrêté.

III.

Fête de Freydières 2016

- I. M. Jean-Paul BELLIN expose que l'Association des Castors du Dimanche a reçu un courrier du maire lui rappelant un certain nombre de dysfonctionnement dans la mise en place de cette fête, et que l'Association ne comprend pas ces récriminations.
- II. M. le Maire expose que cette fête est organisée dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable communal et qu'il y a de ce fait des règles à respecter, notamment en matière de travaux. L'Association n'a pas demandé explicitement l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassement.
- III. Concernant le point de prélèvement d'arbres sans autorisation, le Maire rappelle que l'Association a bien demandé 10 arbres mais qu'elle aurait dû demander à l'ONF de marquer ces arbres, ceux-ci ayant été choisis et coupés à leur choix. M. Alain GUIMET expose qu'il avait vu avec le garde forestier la parcelle dans laquelle il pouvait couper ces arbres mais qu'effectivement ils n'étaient pas marqués.
- IV. M. le Maire répond qu'il verra ce point avec le garde forestier.
- V. Le dernier point concerne la tonte de la prairie qui est préjudiciable pour le troupeau qui descend d'alpage peu de temps après la fête de freydières, les moutons n'ayant plus assez à manger. M. Jean-Paul BELLIN expose que l'Association avait demandé l'aide des services techniques dans son courrier du 20/02/2016 pour l'aménagement des espaces verts et qu'il pensait que l'autorisation était donc donnée.
- I. M. le Maire rappelle un message internet envoyé à l'Association du 7/06/2016 qui indiquait bien qu'il ne serait pas possible d'utiliser la clairière de Fréperet comme parking les moutons devant arriver peu de temps après la manifestation.

Message de M. Alain de BORNOL

- I. M. le Maire expose au conseil municipal qu'un administré, M. Alain de BORNOL, a envoyé un message souhaitant qu'il soit lu à l'assemblée. Ce message est donc évoqué mais n'a pas donné lieu à débat.

La séance est levée à 21 H

Le secrétaire de séance,